

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 12 mars 2009 à 20h, et à laquelle étaient présents les conseillers, madame Nathalie Chayer, messieurs Denis Joannette, Gilles St-Marseille, Mario St-Charles et Sylvain Sauvageau, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h01.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.066

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2009 et de la séance extraordinaire du 26 février 2009

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.067

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 février 2009 et de la séance extraordinaire du 26 février 2009, tels que déposés.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Demande de subvention – Programme « coupez le moteur » concernant le règlement sur l'utilisation des moteurs au ralenti – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.068

D'AUTORISER le Service des communications à procéder à la demande de subvention au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme « Couper le moteur ».

DE DÉSIGNER madame Julie Lachapelle à titre de personne responsable du programme et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2.2 Reproduction des mosaïques et confection des encadrements concernant les conseils municipaux antérieurs

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.069

D'AUTORISER le Service des communications à procéder à la reproduction de dix mosaïques et confection de douze cadres concernant les conseils municipaux antérieurs, et ce, pour la somme de 9 500\$.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur dix ans.

ADOPTÉE

2.3 Octroi d'un mandat concernant la revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.070

D'OCTROYER à Madame Anik Daoust le mandat concernant la production d'esquisses dans le cadre du programme de revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka, et ce, pour la somme de 20 000 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02.611.00.419.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès verbaux

- Commission de la Famille du 22 octobre 2008.
- Commission de la Culture du 10 novembre 2008.
- Commission de l'environnement du 21 janvier 2009.
- Commission sur la circulation et de la toponymie du 13 janvier 2009.
- Comité intermunicipal d'incendie du 9 septembre, 6 novembre, 2 décembre 2008 ainsi que du 3 février 2009.

4. Première période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h08. Cinq citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h34.

5. **Règlements municipaux**

5.1 **Avis de motion – Règlement interdisant la construction ou la modification de bâtiments pouvant constituer une fortification**

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement interdisant la construction ou la modification de bâtiments pouvant constituer une fortification.

5.2 **Avis de motion – Modification au règlement sur la circulation – stationnement des véhicules lourds sur les rues résidentielles**

Monsieur Denis Joannette donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le *Règlement 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement* afin de prohiber le stationnement des véhicules lourds sur les rues des secteurs résidentiels.

5.3 **Avis de motion – Modification au règlement sur le traitement des élus municipaux**

Monsieur Gilles St-Marseille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le *Règlement 1011.98 sur le traitement des élus municipaux de la Ville de Deux-Montagnes* afin d'indexer les rémunérations de base et additionnelle des élus.

5.4 **Avis de motion – Modification au règlement numéro 1139.02 intitulé Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Deux-Montagnes**

Monsieur Gilles St-Marseille donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant le règlement 1139.02 intitulé *Régime complémentaire de retraite des employés de la ville de Deux-Montagnes* afin de le rendre conforme aux normes et ententes intervenues entre la Ville et ses employés.

5.5 **Adoption du règlement numéro 1358 – Règlement ayant pour objet d'interdire la distribution et la vente de sacs d'emplettes uniservices fabriqués de plastique**

CONSIDÉRANT le virage Vert entrepris en 2006 par la Ville de Deux-Montagnes visant à diminuer la quantité de déchets et d'augmenter le taux de récupération sur le territoire, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets de 60 %, fixés par le gouvernement provincial ;

CONSIDÉRANT qu'il est distribué plus d'un milliard de sacs de plastique uniservices au Québec annuellement, dont 1,5 million sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes, et que la majorité de ces sacs sont éliminés dans des sites d'enfouissement ;

CONSIDÉRANT que les sacs de plastique sont des sous-produits du pétrole qui est une cause majeure d'émission de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que les sacs d'emplettes uniservices compose la majorité des déchets retrouvés dans les boisés, parcs, espaces verts, rives et abords de route de la Ville de Deux-Montagnes et que ces sacs causent nuisance ;

CONSIDÉRANT qu'il faut environ 400 ans pour qu'un sac de plastique puisse se dégradé dans l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes encoure à chaque année des dépenses afin de nettoyer les parcs et espaces verts ;

CONSIDÉRANT que les commerçants de la Ville de Deux-Montagnes peuvent réduire leurs coûts en ne distribuant plus de sacs d'emplettes uniservices ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes sensibilise les commerçants et les citoyens aux avantages de l'utilisation de sacs d'emplettes réutilisables ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance tenue le 12 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.071

D'ADOPTER le règlement numéro 1358 intitulé *Règlement ayant pour objet d'interdire la distribution et la vente de sacs d'emplettes uniservices fabriqués de plastique*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

5.6 Adoption du règlement numéro 1360 – Règlement prévoyant un Programme de revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka - Subvention

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire revitaliser le chemin d'Oka en améliorant son aspect visuel, en considérant son rôle d'artère commerciale de services ;

CONSIDÉRANT qu'une des interventions prévues au plan d'urbanisme est d'inciter les commerces existants à rénover leurs façades et à embellir leurs terrains ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des commerçants du chemin d'Oka que ce dernier soit revitalisé ;

CONSIDÉRANT que l'existence de programmes de crédit de taxes mis en place par les gouvernements provincial et fédéral ;

CONSIDÉRANT que pour ces motifs, le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la Ville de Deux-Montagnes et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-03-12.072

D'ADOPTER le règlement numéro 1360 intitulé *Règlement décrétant un programme de revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka - Subvention*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

5.7 Adoption du règlement numéro 1361– Règlement prévoyant un Programme de revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka – Crédits de taxes

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 1360 prévoyant un programme de subvention pour la revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.073

D'ADOPTER le règlement numéro 1361 intitulé *Règlement décrétant un programme de revitalisation des façades des bâtiments sur le chemin d'Oka – Crédit de taxes*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

5.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1355 - Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-03-12.074

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 1355, intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage 1121.02.02 afin d'agrandir la zone R2-135 à même une partie de la zone P1-136*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

5.9 Adoption du règlement numéro 1359 – Règlement modifiant le règlement numéro 1303 afin de prévoir des règles de variations budgétaires

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.075

D'ADOPTER le règlement numéro 1359 intitulé *Règlement modifiant le règlement, numéro 1303 afin de prévoir des règles de variations budgétaires*, tel que déposé.

Tous les membres du conseil du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement mentionné, tel que prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, et demandent une dispense de lecture de celui-ci.

ADOPTÉE

6. **Administration**

6.1 **Finances**

6.1.1 **Approbation de la liste des chèques émis – février 2009**

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-03-12.076

DE RATIFIER la liste des chèques émis au cours du mois de février 2009 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 408 753,40 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 118 697,99 \$

ADOPTÉE

6.1.2 **Adoption du budget et du plan triennal de l'O.M.H. de Deux-Montagnes pour l'année 2009**

CONSIDÉRANT que l'office municipal d'habitation de Deux-Montagnes (OMH) a dressé son budget et son plan triennal pour l'exercice financier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-03-12.077

D'APPROUVER le budget 2009 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Deux-Montagnes, daté du 17 décembre 2008 et affichant un montant total de 589 875 \$.

ADOPTÉE

6.2 **Greffe**

6.2.1 **Dépôt – Certificats du Greffier – Règlements 1353, 1354 et 1357**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des règlements numéro 1353, 1354 et 1357 de la Ville de Deux-Montagnes.

6.2.2 **Acceptation conditionnelle de l'offre d'achat pour la vente d'un terrain sur le chemin d'Oka – Lot 1 605 628**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.078

D'ACCEPTER conditionnellement l'offre d'achat déposée le 17 février 2009 par la société 9125-2452 Québec inc., agissant sous le nom *Les Constructions Bastien & Gratton*, relativement au lot 1 605 628 du cadastre du Québec pour la somme de 385 000 \$.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

6.3 Ressources humaines

6.3.1 Mutation au poste d'agent à l'identité judiciaire

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes daté du 17 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.079

D'ENTÉRINER la mutation de madame Julie Héon à la fonction d'agent de la section identité judiciaire, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 30 novembre 2008.

ADOPTÉE

6.3.2 Embauche de personnel temporaire au Service des travaux publics

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.080

D'AUTORISER le mouvement du personnel temporaire au Service des travaux publics, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, le tout conformément aux recommandations de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics, datées des 3 et 23 février.

ADOPTÉE

6.3.3 Confirmation de la fin de la période d'essai pour 2 pompiers

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Ron Hunt, directeur du Service des incendies, en date du 30 janvier 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.081

D'APPROUVER la promotion de messieurs Louis Vézina et Daniel Slovick à titre de pompier régulier au Service des incendies, selon les dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 14 février 2009 dans le cas de monsieur Vézina et du 24 décembre 2008 dans le cas de monsieur Slovick.

ADOPTÉE

6.3.4 Confirmation d'engagement d'un agent au poste de policier régulier

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 9 février 2009 ;

CONSIDÉRANT les récentes décisions de certains membres du Service de profiter du plan de mise à la retraite, celles-ci engendrant des ouvertures de postes d'agent régulier ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.01 de la convention collective en vigueur, monsieur Jean-Pierre St-Laurent est reconnu comme ayant fait ses 12 mois de probation ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.082

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Jean-Pierre St-Laurent dans ses fonctions de policier régulier au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 9 février 2009.

ADOPTÉE

6.3.5 Embauche d'un policier temporaire

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Serge Frenette, directeur du Service de police régionale de Deux-Montagnes, en date du 20 février 2009 ;

CONSIDÉRANT les récentes décisions de certains membres du Service de profiter du plan de mise à la retraite, celles-ci engendrant des ouvertures de postes d'agent régulier ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-03-12.083

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Olivier Langlois dans ses fonctions de policier temporaire au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 2 mars 2009.

ADOPTÉE

6.3.6 Embauche d'un répartiteur temporaire

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.084

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Jason Thibault à titre de répartiteur temporaire au sein du Service de police régionale de Deux-Montagnes, et ce, à compter du 6 février 2009.

ADOPTÉE

7. Services aux citoyens

7.1 Urbanisme

Approbation de dérogations mineures

Conformément à l'avis publié dans le journal L'Éveil, édition du 25 février 2009, les membres du conseil municipal étudient les demandes de dérogation mineure suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
2026 à 2030, rue Madame-Magnan	La demande a pour objet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 0,2 mètre en marge avant.
901, rue Caron	La demande a pour objet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 0,18 mètre en marge latérale.
251, 16 ^e avenue	La demande a pour objet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 5,42 mètres en marge arrière suite à une opération cadastrale.

PÉRIODE DE QUESTIONS - CONSULTATION

Monsieur le Maire s'adresse à l'assistance et demande s'il y a des personnes ou des organismes qui désirent s'exprimer sur ces dérogations mineures.

N'ayant pas de question de l'assistance, la séance de consultation est maintenant close.

7.1.1 Approbation d'une dérogation mineure 2026 à 2030, rue Madame-Magnan

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard des propriétés portant les numéros civiques 2026 à 2030, rue Madame-Magnan ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 0,2 mètre en marge avant ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée au procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.085

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant les numéros civiques 2026 à 2030, rue Madame-Magnan dont l'objet a pour effet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 0,2 mètre en marge avant.

ADOPTÉE

7.1.2 Approbation d'une dérogation mineure 901, rue Caron

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 901, rue Caron ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 0,18 mètre en marge latérale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée au procès-verbal de la réunion du 3 février 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.086

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro civique 901, rue Caron dont l'objet a pour effet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 0,18 mètre en marge latérale.

ADOPTÉE

7.1.3 Approbation d'une dérogation mineure 251, 16^e avenue

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété portant le numéro civique 251, 16^e avenue ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour objet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 5,42 mètres en marge arrière suite à une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée au procès-verbal de la réunion du 3 février 2009 ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal local tel que le requiert la loi ;

CONSIDÉRANT que le conseil a permis au public de s'exprimer sur la question soumise ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.087

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure de la propriété portant le numéro civique 251, 16^e avenue dont l'objet a pour effet de régulariser un empiètement d'un bâtiment de 5,42 mètres en marge arrière suite à une opération cadastrale.

ADOPTÉE

7.1.4 Opération cadastrale – 251, 16^e Avenue – Lot 1 974 035

CONSIDÉRANT que le règlement 672.90 de lotissement prévoit des dispositions concernant la cession de terrain ou la somme à être versée à des fins de parc lors d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT que le lot 1 974 035 du cadastre du Québec situé au 251, 16^e Avenue fait l'objet d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT que cette opération entraînera la création des lots 4 324 620 et 4 324 621 ;

CONSIDÉRANT l'obligation de tout propriétaire de céder à des fins de parc ou de terrain de jeu, conformément au règlement de lotissement, l'équivalent de 10% de la superficie du terrain ou une somme égale à 10% de la valeur du terrain dans le plan de lotissement ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.088

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme à délivrer un permis pour une opération cadastrale sur le lot 1 974 035 afin de créer les lots 4 324 620 et 4 324 621 du cadastre du Québec.

DE PERCEVOIR la somme de 2 400,29 \$ à des fins de parc.

ADOPTÉE

7.1.5 Opération cadastrale – 24^e avenue – Décors Victoria

CONSIDÉRANT que le règlement 672.90 de lotissement prévoit des dispositions concernant la cession de terrain ou la somme à être versée à des fins de parc lors d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT que le lot 1 973 717 du cadastre du Québec situé au 2308, chemin d'Oka fait l'objet d'une opération cadastrale ;

CONSIDÉRANT que cette opération entraînera la création des lots 4 148 271 et 4 148 272 ;

CONSIDÉRANT que l'obligation de tout propriétaire de céder à des fins de parc ou de terrain de jeu, conformément au règlement de lotissement, l'équivalent de 10% de la superficie du terrain ou une somme égale à 10% de la valeur du terrain dans le plan de lotissement ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-03-12.089

D'AUTORISER le Service de l'urbanisme à délivrer un permis pour une opération cadastrale sur le lot 1 973 717 afin de créer les lots 4 148 271 et 4 148 272 du cadastre du Québec.

DE PERCEVOIR la somme de 7 702,64 \$ à des fins de parc.

ADOPTÉE

7.1.6 Approbation de plans – PIIA – 2700, boulevard des Promenades

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de rénovation des façades de l'immeuble situé au 2700, boulevard des Promenades ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d'une demande d'approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande consignée au procès-verbal de la réunion du 3 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.090

D'APPROUVER les plans de rénovation de l'immeuble situé au 2700, boulevard des Promenades.

ADOPTÉE

7.1.7 Approbation de plans – PIIA – 1805, chemin d’Oka

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de permis d’affichage pour l’immeuble situé au 1805, chemin d’Oka ;

CONSIDÉRANT que le conseil est saisi d’une demande d’approbation de plans en vertu du règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme à l’égard de cette demande consignée au procès-verbal de la réunion du 3 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.091

D’APPROUVER les plans concernant l’installation d’une enseigne commerciale sur le bâtiment sur l’immeuble situé au 1805, chemin d’Oka.

ADOPTÉE

7.2 Travaux publics

7.2.1 Rejet des soumissions du 14 janvier 2009 – Mise aux normes et mise à niveau de l’usine d’eau potable Lot #2

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour la mise aux normes et mise à niveau de l’usine d’eau potable Lot #2 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, stipulant que le montant des soumissions est supérieur au budget prévu pour lesdits travaux ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.092

DE REJETER toutes les soumissions reçues dans le cadre de l’appel d’offres qui avait pour objet la mise aux normes et mise à niveau de l’usine d’eau potable Lot #2 et qui ont été reçues par la Ville le 14 janvier 2009.

D’AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à retourner en soumission.

ADOPTÉE

7.2.2 Contribution financière pour le ramassage des retailles de cèdres suite aux appels de citoyens de la ville de Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT l’offre de la société *Arbressence inc.* pour le ramassage des retailles de cèdres ;

CONSIDÉRANT que *Arbressence inc.* a effectué 455 collectes de retailles de cèdres sur le territoire de la Ville en 2008 pour un total de 38,15 tonnes ;

CONSIDÉRANT que le ramassage des retailles de cèdres permet d’éviter l’enfouissement de résidus verts et contribue ainsi à la protection de l’environnement ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, daté du 21 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.093

D'OCTROYER à la firme *Arbressence inc.* une contribution financière au montant de 1 218 \$ taxes en sus, pour le ramassage de retailles de cèdres suite aux appels de citoyens de la Ville de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-452-21-446.

ADOPTÉE

7.2.3 Rejet des soumissions du 10 février 2009 – L'entretien des terrains sportifs pour l'année 2009

CONSIDÉRANT que la ville de Deux-Montagnes a demandé des soumissions pour l'entretien des terrains sportifs pour l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denis Berthelette, en date du 10 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-03-12.094

DE REJETER toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres qui avait pour objet l'entretien des terrains sportifs pour l'année 2009 et qui ont été reçues par la Ville le 10 février 2009.

ADOPTÉE

7.3 Loisirs et Services communautaires

7.3.1 Demande d'assistance financière 2009 – Association des parents de St-Agapit

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Gilles St-Marseille
et unanimement résolu

2009-03-12.095

D'OCTROYER une assistance financière de 4 178,46 \$ à l'*Association des parents de St-Agapit*.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-593-00-970.

ADOPTÉE

7.3.2 Demande d'assistance financière 2009 – Club social des citoyens seniors

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-03-12.096

D'OCTROYER une assistance financière de 3 118,90 \$ au *Club social des citoyens seniors*.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-593-00-970.

ADOPTÉE

7.3.3 Festivités – Fêtes du Canada 2009 – Autorisation de tenir une parade dans les rues de la ville de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.097

D'AUTORISER l'association des Fêtes du Canada à tenir une parade dans les rues de la ville de Deux-Montagnes de 11h45 à 13h, le 1^{er} juillet 2009 et de s'assurer du support des Services de Police régional, du Service des Travaux publics et du Service des Loisirs.

ADOPTÉE

7.3.4 Festivités – Fêtes du Canada 2009 – Octroi d'une aide financière de 7 500 \$ pour l'organisation, le soutien technique ainsi que le permis d'alcool

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-03-12.098

D'OCTROYER une aide financière au montant de 7 500 \$ à l'association des Fêtes du Canada, aux fins des festivités du 1^{er} juillet au parc Central et pour l'organisation et le soutien technique en vue de l'aménagement du site.

D'AUTORISER le comité organisateur à procéder à une demande de permis d'alcool.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-192-04-699.

ADOPTÉE

7.4 Police

7.4.1 Octroi d'un contrat de service à la firme *Informatique Richard Dubois enr.* pour l'entretien, les réparations et les mises à jour des logiciels de gestion opérationnelle, d'enquêtes et d'administration policière pour la somme de 20 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour une période d'un an.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de police, monsieur Serge Frenette, daté du 17 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Gilles St-Marseille
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-03-12.099

D'OCTROYER à la firme *Informatique Richard Dubois enr.* le contrat de service ayant pour objet l'entretien, les réparations et les mises à jour des logiciels de gestion opérationnelle, d'enquêtes et d'administration policière pour la somme de 20 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour une période d'un an, débutant le 1^{er} avril 2009.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le poste budgétaire 02-215-00-414.

ADOPTÉE

7.5 **Incendie**

7.5.1 **Modification de l'entente relative à la fourniture de service d'incendie afin de modifier la date de préavis (1^{er} juillet).**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2009-03-12.100

DE MODIFIER l'entente de service d'incendie entre la Ville de Deux-Montagnes et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-lac en remplaçant les termes « neuf (9) mois » par la terme « six (6) mois » à la clause 5.1.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

7.5.2 **Remplacement d'un véhicule pour le Service des incendies**

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service des incendies, monsieur Ron Hunt, daté du 26 février 2009 ;

IL EST

Proposé par monsieur Denis Joannette
Appuyé par monsieur Sylvain Sauvageau
et unanimement résolu

2009-03-12.101

D'AUTORISER le Service des incendies à procéder à l'acquisition d'un véhicule Chevrolet Impala LS 2008, pour la somme approximative de 16 000 \$, plus les taxes applicables.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera financée par le fonds de roulement et amortie sur cinq ans.

ADOPTÉE

8. **Affaires nouvelles**

9. **Deuxième période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h01. Six citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h48.

10. **Levée de la séance**

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Denis Joannette
et unanimement résolu

2009-03-12.102

DE LEVER la présente séance à 21h48.

Marc Lauzon, maire

Alexandre Verdy, greffier